

Regule 4/02/2011



ASSOCIATION POUR LA ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE

Thierry QUELLENY
Député - Maire de Dijon
Président de l'ARCEA

30-34 RUE DE VANTY
Commune de Vanty et Lully
Fédération Régionale Française de l'ARTZA

MACON le 2 février 2011

Madame Claude BREVAN
Présidente de la Commission Particulière
du Débat Public RCEA
42, rue Tourneloup
71000 - MACON

Madame la Présidente,

Le débat public lancé pour la mise en concession à 2 x 2 voies de la RCEA arrive à son terme, et je tiens à vous féliciter pour la dextérité et la qualité de votre management au cours de cette période de présidence à la commission particulière du débat public.

Si, comme l'ensemble des usagers de cette voie, nous ne pouvons que souhaiter une mise en sécurité rapide et une gratuité, nous aurions applaudi à une solution qui y parviendrait.

Très attentif à l'évolution du débat, je pensais que peut-être une solution alternative pouvait être envisagée. Force est de constater qu'il est difficile d'y parvenir et que ce n'est pas le contre projet proposé par le Président du Conseil général de Saône et Loire qui le fera.

En effet, le montage financier suggéré, n'apparaît pas équilibré. Il nécessitera pour fonctionner des compléments de financement public et coûtera donc, plus cher à la collectivité que la mise en concession envisagée. On peut évoquer notamment :

- une sous estimation des travaux à réaliser en Saône et Loire de l'ordre de 100 M €. Ce qui aura pour effet de conduire à un emprunt supérieur à celui de 225 M € envisagé,
- une sous estimation des charges d'entretien et d'exploitation annuels de l'ordre 6 M €,
- une sous estimation des recettes nettes de l'éco-redevance qui ne permettront pas de couvrir les charges d'emprunt. Manque d'environ 10 à 20 M € / an.

Ce projet manque cruellement de réalisme dans ses hypothèses financières.

.../...

ARCEA
Hôtel de Ville
322 quai Lamartine
71018 Mâcon Cedex
t. 03.85.38.36.08
f. 03.85.38.60.55
e. arcea@orange.fr
www.arcea.asso.fr

Je me permets également de vous évoquer l'avis de l'AFITF. Dans un courrier du 20 janvier 2011, l'Agence me précise que le projet alternatif suggéré par le Président du Conseil Général de Saône et Loire pose de nombreux problèmes :

- Si le département est libre d'affecter la recette qu'il tire de la TPL, la part Etat est affectée à l'AFITF pour le financement de l'ensemble de son programme dessiné par le Grenelle de l'environnement : or celui-ci n'est pas seulement routier, au contraire. Admettre le principe d'un retour fléché sur le routier l'ayant généré nierait l'outil de report modal des moyens que constitue l'AFITF, qui ne pourrait plus financer les importants volets ferroviaires ou autres en cas de multiplication de ce type de démarche.
- Le montage financier repose sur un raisonnement qui amènerait l'AFITF / Etat à payer 2 fois sa part : la lettre explique bien que le volet Saône et Loire du projet coûterait 500 M €, une part Etat de 275 M € est considérée comme acquise et l'astuce du montage financier amorti sur la TPL ne porterait que sur les 225 M € manquant. Or il n'y a aucun Euro de financement de l'investissement routier dans le budget de l'Etat : tout provient déjà de l'AFITF. Les 275 M € (s'ils sont confirmés) seraient déjà apportés par l'AFITF sur ces financements, donc en partie sur la durée sur la produit de la taxe PL nationale. Cela revient à prendre le « beurre » et le compléter par « l'argent du beurre ». C'est à mon sens le vice de base du raisonnement.
- La solution émane de la seule Saône et Loire et ne semble pas coordonnée avec la position du Conseil général de l'Allier, qui ne semble pas prêt à concentrer sa part de la TPL sur ce projet mais sur d'autres (déviation de Vichy).

Enfin, tout l'argumentaire de M. Montebourg repose sur des hypothèses optimistes d'évolution du trafic.

Ce projet manque cruellement de réalisme dans sa faisabilité.

Je tiens à vous rappeler que l'Association pour la Route Centre Europe Atlantique dont je suis le Président délégué, qui regroupe de la façade Atlantique à l'Est français plusieurs régions, départements et de nombreuses communes, s'est prononcée dans son Assemblée générale du 18 janvier 2011, en faveur du projet présenté par l'Etat ; c'est à dire *une mise à 2 X 2 voies en concession à péage sous certaines conditions.*

Conditions que je résumerai en :

- gratuité pour les habitants des deux départements, avec mise en œuvre de 3 péages sur la Saône et Loire et 2 dans l'Allier
- aménagements des itinéraires alternatifs dans la partie Saône et Loire,
- prise en compte des revendications du département de l'Allier,
- poursuite des aménagements de sécurité financés par l'Etat dans l'attente de la mise en chantier de la 2 X 2 voies,
- prise en compte des problématiques environnementales sur l'ensemble de l'itinéraire.

Je ne doute pas, qu'au regard des débats qui viennent d'avoir lieu, d'un approfondissement et des précisions qu'apportera le maître d'ouvrage sur des interrogations soulevées, Madame la Ministre ne puisse prendre d'autre orientation que la mise en concession. Il importe que ce dossier avance très rapidement pour que les objectifs annoncés soient tenus, et qu'enfin les usagers puissent utiliser cette voie en toute sécurité et sans mise en péril de leur vie.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes hommages respectueux.

Le Président délégué Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Beaumont', written over a horizontal line.

René BEAUMONT
Sénateur de Saône et Loire